

DEPARTMENT: Group Regulation
ISSUE DATE: 15 Mars 2019
EFFECTIVE DATE: 18 Mars 2019

Document type

INSTRUCTION EURONEXT 1-01

Document subject

ENTREE EN VIGUEUR DES REGLES D'EURONEXT

INTRODUCTION

1. La nouvelle version des Règles entre en vigueur le 18 mars 2019.
2. La présente instruction 1-01 se substitue à sa version du 31 juillet 2018.

DETAILS

3. Euronext apporte quelques changements mineurs aux Règles (plus particulièrement l'article 1.1 et le chapitre 6) afin de refléter l'acquisition par Euronext de l'Irish Stock Exchange, opérant maintenant sous le nom d'Euronext Dublin.
4. Par ailleurs, à la suite de la publication de l'instruction 1-02¹, Euronext reformule les dispositions relatives à l'exclusion de responsabilité pour en améliorer l'expression juridique (tout en rappelant que le droit applicable prévaut).
5. Enfin, Euronext présente de façon explicite à l'article 61003/2 les actions qu'elle peut mener par rapport aux Emetteurs en défaut de publication de leur information financière périodique dans les délais prévus par le droit européen ou national (notamment les rapports annuel et semestriel, audités le cas échéant).

CONTACT

Pour plus d'information sur la présente Instruction, contacter regulation@euronext.com

¹ L'instruction 1-02 avait été mise en ligne le 23 novembre 2018 sur le site d'Euronext:
<https://www.euronext.com/en/regulation/harmonised-rules>

Terms beginning with a capital letter used in this Notice have the same meaning as defined in Book I, Chapter 1 of the Euronext Rule Book.

Whilst all reasonable care has been taken to ensure the accuracy of the content of this Notice, Euronext does not guarantee its accuracy or completeness. Euronext will not be held liable for any loss or damages of any nature ensuing from using, trusting or acting on information provided. © 2019, Euronext N.V. - All rights reserved.

Euronext N.V., PO Box 19163, 1000 GD Amsterdam, The Netherlands

www.euronext.com